

Note de présentation non technique

Projet de Parc Photovoltaïque du Camp de Mourmelon



Juin 2023

EDF Renouvelables France, filiale nationale de EDF Renouvelables France
a initié un projet photovoltaïque sur la commune de Mourmelon-le-Grand (51) ,
pour le compte de la SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU CAMP DE MOURMELON

Maître d'ouvrage : SAS CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE DU CAMP DE MOURMELON

Assistance à maîtrise d'ouvrage : EDF
Renouvelables France



Adresse de correspondance

Chez EDF Renouvelables France
A l'attention de Mme Franciah AHOUCANDJINOU
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 PARIS LA DEFENSE Cedex
Tel : **06 09 77 82 97**

Adresse du demandeur

SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU
CAMP DE MOURMELON
Chez EDF Renouvelables France
Cœur Défense Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92 932 PARIS LA DEFENSE Cedex

Mail : franciah.ahouandjinou@edf-re.fr

SOMMAIRE

A. Le projet en chiffres	4	démarche de concertation	11
B. Description générale du projet	5	D.1. Historique du projet	11
B.1. Présentation du demandeur	5	D.2. Les faits marquants du processus de concertation mis en place	12
B.2. Présentation et localisation du projet	5	E. Variantes d'implantation	13
B.2 - 1. Localisation du projet	5	E.1. Variante 1	13
B.2 - 2. Principales caractéristiques du projet	6	E.2. Variante 2	14
B.2 - 3. Emprise du projet	8	E.3. Variante 3	14
B.2 - 4. Plan de l'installation	9	F. Eléments clés de l'étude d'impact	16
B.3. Conformité avec les documents d'urbanisme	9	G. Conclusion générale	17
C. Procédures de dérogation espèces protégées	10		
D. Acceptabilité locale et			

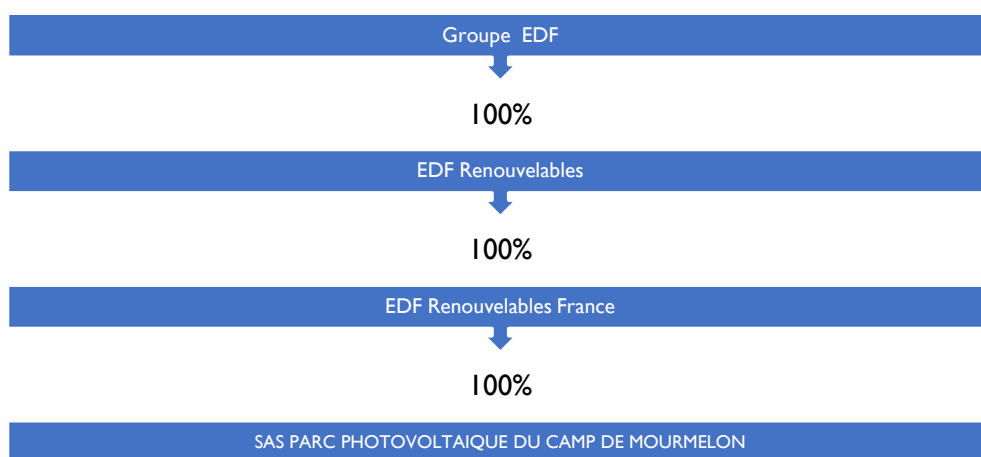
A. LE PROJET EN CHIFFRES

- Un site clôturée de 27,46 hectares accueillant le projet
- Un projet de 13ha 20 dont 8,35 hectares de surface projetée de panneaux photovoltaïques
- Un projet qui permettrait d'alimenter 175 610 habitants par an en électricité
- Un projet développé depuis 2021 dans une démarche de dialogue avec l'ESID de Metz, la commune, l'exploitant agricole et les services de l'Etat
- Un projet d'énergie verte qui permettrait d'éviter le rejet de près 3589 tonnes de CO2 la première année.

B. DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

B.1. PRESENTATION DU DEMANDEUR

La **Société par Actions Simplifiée (SAS)** « SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU CAMP DE MOURMELON », filiale à 100% d'EDF Renouvelables, est le **maître d'ouvrage** et demandeur de la présente demande d'autorisation environnementale unique. EDF Renouvelables France est détenue à 100% par EDF Energies Nouvelles, elle-même filiale à 100% du Groupe EDF, comme l'illustre le graphique ci-dessous.



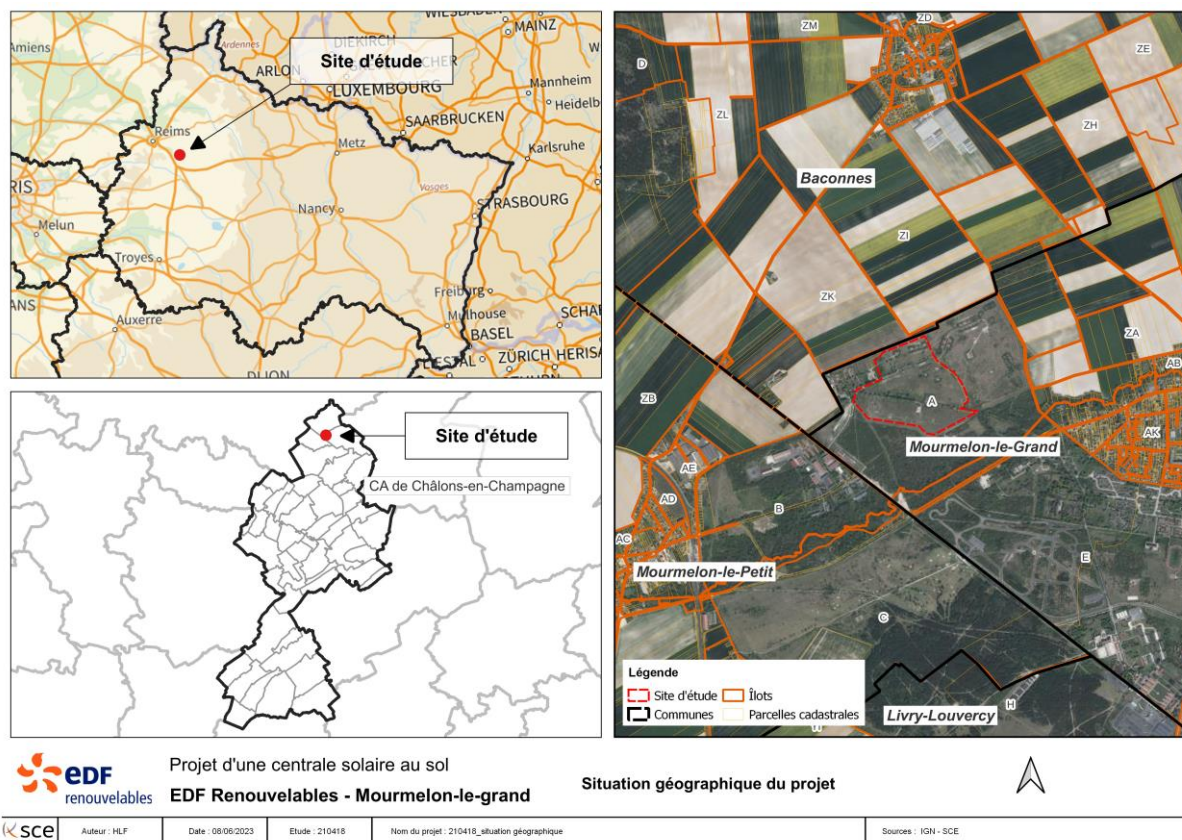
EDF Renouvelables France est un **opérateur intégré** assurant pour ses filiales les 5 métiers liés à la vie d'un projet : développement, construction, production, exploitation-maintenance et démantèlement. **Avec 2 776 MWc installés. EDF Renouvelables prouve depuis plusieurs années ses compétences dans le domaine du photovoltaïque avec aujourd'hui en France plus de 400 MWc bruts en service ou en construction, dont un tiers dans les installations en toiture.**

B.2. PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET

B.2 - I. LOCALISATION DU PROJET

Le projet photovoltaïque du Camp de Mourmelon s'étend sur 27,46 ha (zone clôturée) dans la commune de Mourmelon-le-Grand, dans la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne dans le département de la Marne et la région Grand Est). L'emprise du projet s'étend précisément sur 13,20 ha, le reste de la parcelle ayant été évitée. La parcelle se situe à l'extrême Ouest de la commune de Mourmelon-le-Grand en limite de la commune de Baconnes. Il est localisé dans une plaine majoritairement occupée d'espaces agricoles dans un terrain militaire faisant l'objet d'une potentielle pollution pyrotechnique.

La Carte 1 ci-dessous illustre la localisation du projet.



Carte 1 : Localisation du projet

B.2 - 2. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

- 4 postes de conversion
- 1 poste de livraison récoltant l'électricité produite via un réseau de câbles enterrés ;
- 32838 modules 27,46 ha de surface clôturée
- 13,2 ha de surface de projet
- des pistes d'accès lourdes et légères
- La production est estimée à 21 GWh/ an

La hauteur des panneaux sera comprise entre 1 et 2,9m. Ils seront inclinés d'un angle de 10° et orientés vers le sud.

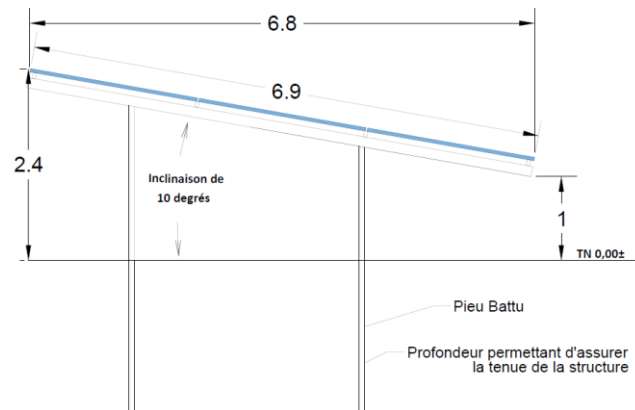


Schéma de principe de structures fixes portant les modules

A ce stade de l'étude, les fondations ne sont pas encore définies et seront déterminées suite aux prescriptions de l'étude géotechnique et pyrotechnique.

L'accès au parc se fera par les voiries existantes sur le site, via une voie carrossable suffisamment dimensionnée pour accueillir les véhicules nécessaires à l'implantation de la centrale.



Portail d'accès au site d'étude (Source : EDF Renouvelables)

Les clôtures installées auront une longueur de 3668 m et auront les caractéristiques suivantes :

- Clôtures disposées jusqu'au ras du sol, à panneaux rigides de couleur verte ;
- Hauteur hors sol de 2 m ;
- Grillage et poteau de teinte verte pour une meilleure intégration paysagère ; Clôtures au ras du sol, passages à faune d'ouverture soit des clôtures à mailles progressives plus larges en bas, soit des passes-faune.
- En cas de mise en pâturage sur la centrale photovoltaïque, les passages à faune pourront être adaptés ou supprimés, afin d'éviter l'introduction d'animaux néfastes au troupeau.

Conformément aux préconisations du SDIS consultés dans le cadre de ce projet, le parc sera doté de :

D'une citerne souple de 60 m³ située directement derrière le portail d'entrée.

De pistes carrossables de 5m de large permettant d'accéder à tous les éléments de la centrale ;

Une gestion des eaux pluviales est prévue à l'échelle du projet par un système de noues (fossés en pente douce) qui assurent à la fois une fonction de transport et de stockage des eaux pluviales. Ces fossés ont été dimensionnés de manière à stocker des pluies d'occurrence trentennales (pluies de volume relativement importante tombant sur le site statistiquement une fois tous les 30 ans).

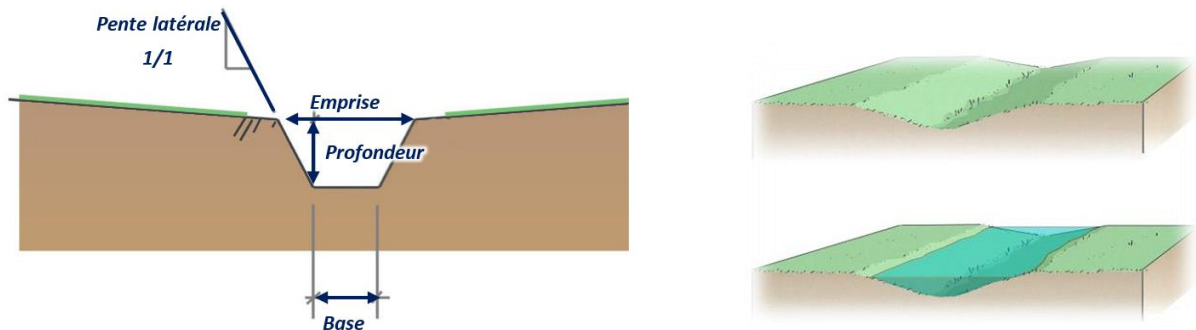
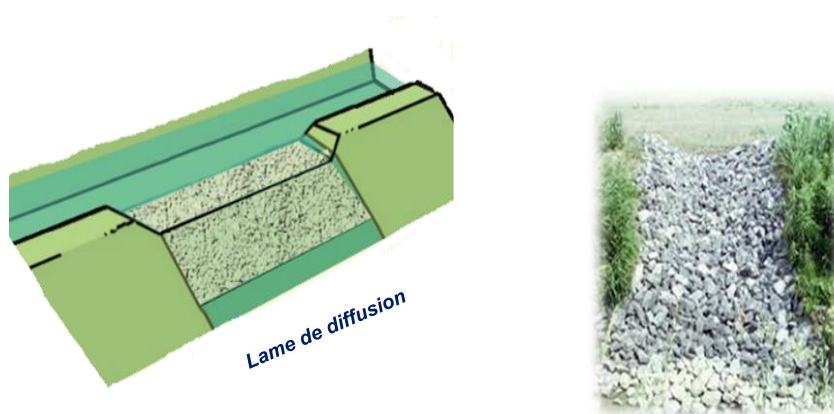


Schéma des noues de stockage/infiltration

Pour les pluies plus importantes, une lame de diffusion permettra d'évacuer l'eau lorsque les noues seront pleines. Ce dispositif appelé lame de diffusion permettra d'éviter l'érosion des parcelles en contrebas.

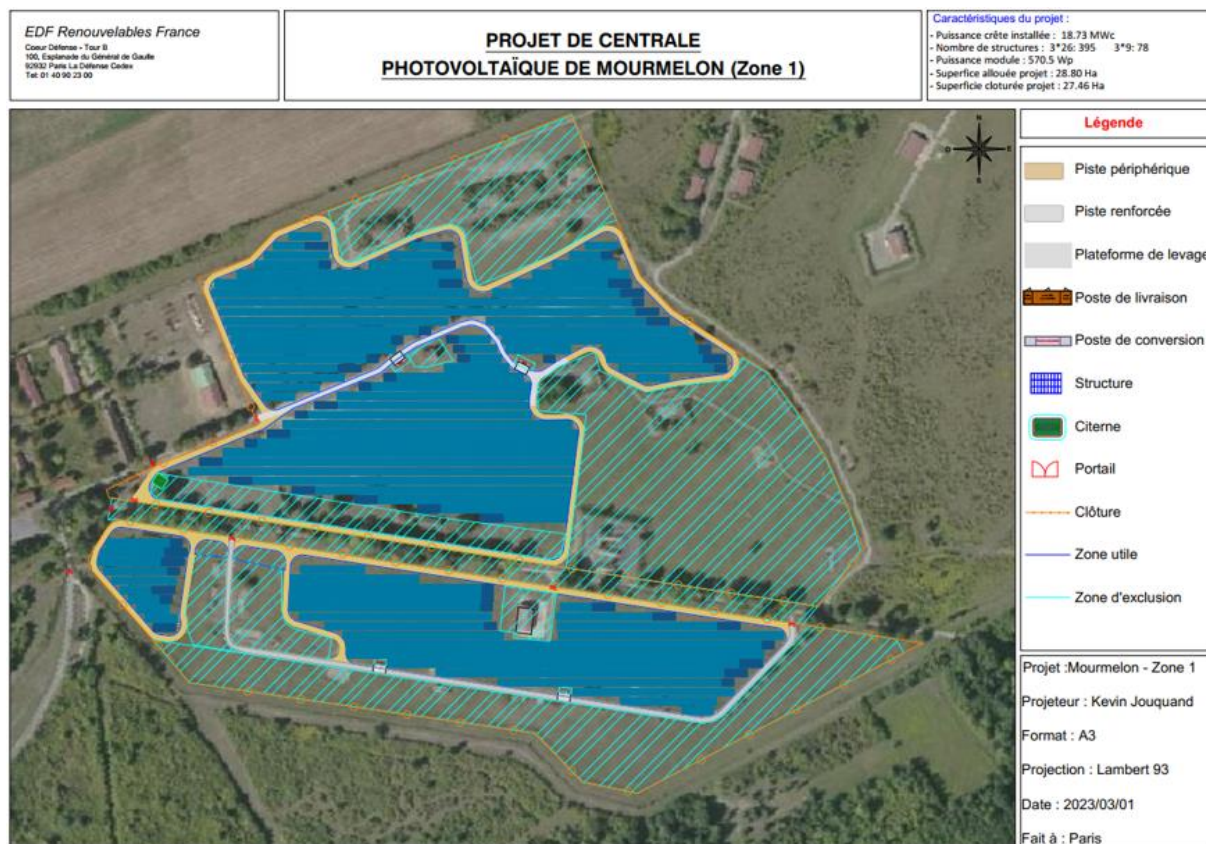


B.2 - 3. EMPRISE DU PROJET

En phase d'exploitation l'emprise du projet sera de 27,46 ha (surface clôturée). Le projet sera d'une surface de 13,20 ha. La surface projetée au sol sera d'environ 8,35 ha. Les pistes lourdes représentent un linéaire de 1047 m dont 912 m de pistes légères et 2806m de pistes légères

Le chantier du Parc Photovoltaïque du Camp de Mourmelon, s'étendra sur une durée d'environ 12 mois.

B.2 - 4. PLAN DE L'INSTALLATION



Carte 2 : Plan de masse du projet de Parc Photovoltaïque du Camp de Mourmelon

B.3. CONFORMITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

Le Parc Photovoltaïque du Camp de Mourmelon est **dispensé de formalité au titre du code de l'urbanisme par l'arrêté du 5 décembre 2008** du ministère de la transition écologique, **fixant la liste des camps militaires à l'intérieur desquels les constructions sont dispensées de toute formalité au titre du code d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme.**

C. PROCEDURES DE DEROGATION ESPECES PROTEGEES

En complément de l'étude d'impact, si le projet porte atteinte à des espèces animales et végétales disposant d'un statut de protection, un dossier de demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées doit être déposé conjointement à l'Étude d'Impact (art. L. 411-I et 2, R. 411-I à 3 du Code de l'environnement).

La zone du projet de la centrale photovoltaïque sur la commune de Mourmelon-le-Grand (51), prend place en périphérie du camp militaire de Mourmelon. Le site prévu pour accueillir le projet se compose d'un ensemble de prairies et pelouses globalement en mauvais état de conservation, plus ou moins colonisés par des aubépines d'une part, surpâturées d'autre part, et ponctuées d'infrastructures militaires (gabions, casemates, bâtiments...) et d'autres surfaces artificialisées. Cet espace fortement perturbé en raison de l'activité militaire a été privilégié pour l'implantation d'un projet (réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt).

Néanmoins le site présente un contingent d'espèces faunistiques remarquables protégées et patrimoniales, en particulier pour l'entomofaune (Damier de la Succise, Azuré du serpolet et une trentaine d'autres insectes patrimoniaux), l'avifaune (Pipit rousseline, Œdicnème criard, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu et autres oiseaux des milieux ouverts), les reptiles (Coronelle lisse, Lézard des murailles et Lézard des souches) et les chiroptères (Barbastelle d'Europe, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Noctule commune, Noctule de Leisler, Sérotine commune).

Du point de vue des impacts de la création de la centrale photovoltaïque puis de la réhabilitation de celle-ci, les mesures proposées permettront de n'atténuer que partiellement les impacts attendus sur les milieux naturels et les espèces faunistiques. En l'absence d'habitats de substitution suffisants pour les cortèges de milieu ouverts (entomofaune et avifaune) en périphérie immédiate du site, les incidences résiduelles sont jugées significatives et faibles pour ces cortèges et les espèces protégées associées malgré les mesures proposées.

La bonne mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement ne permettra pas d'atteindre un niveau d'incidences résiduelles non significatif pour les habitats et espèces protégées. Ainsi il est nécessaire d'établir un dossier de demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées.

D. ACCEPTABILITE LOCALE ET DEMARCHE DE CONCERTATION

D.I. HISTORIQUE DU PROJET

En 2018, le ministère des armées dans le cadre du plan interministériel « Place au soleil », met à disposition une partie de ses terrains pour le développement et l'installation de centrales photovoltaïques au sol. Une surface de 2 000 hectares sont annoncés pour la réalisation de cet objectif.

En juin 2020, le ministère des armées lance un avis d'appel public à manifestation d'intérêt pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'Arsenal, au sein du camp militaire de Mourmelon. EDF Renouvelables répond en présentant une candidature en date du 06 Juillet 2020 et est retenu lauréat en mars 2021 pour développer et installer la centrale.

Préalablement à l'appel à candidature, le ministère des armées a sélectionné lui-même le site. Cette sélection a été faite suite à la réalisation d'une étude préliminaire d'incidence environnementale par le bureau d'études Ing'europ. L'objectif de cette étude, est d'appréhender l'ensemble des enjeux majeurs afférents au site vis-à-vis du projet d'implantation du parc.

Le site est utilisé par un exploitant agricole qui utilise la prairie pour faire pâturer son troupeau ovin. Cet usage sera conservé et se poursuivra après l'installation de la centrale photovoltaïque.

Faisant partie d'un camp militaire, le terrain sur la période 1919-1939 avait été utilisé pour l'enfouissement ou la destruction de cartoucherie et grenades dans la zone des champs de tir. D'importants travaux d'aménagement au niveau du camp bâti ont certainement permis de retirer tout ou partie des munitions non explosées de la période 1914-1918.

Mais sur la période 1930-1945, le site a connu la destruction du dépôt de munitions, des bombardements aériens allemands et alliés, et des combats de chars. Le taux de fonctionnement des bombes allemandes n'est pas précisément connu mais selon des statistiques anglaises, le taux est très faible. Cependant, il est possible que des bombes de petites tailles (20 livres et 100 livres) soient toujours présentes dans le premier mètre du terrain naturel.

Le risque à retenir réside en la présence éventuelle de bombes d'aviation non explosées et de munitions diverses provenant de la destruction du dépôt de munitions. Le risque d'une pollution pyrotechnique est donc réel sur le site.

Le 12 mars 2020, l'ESID (Etablissement de service infrastructure Défense) de Metz a effectué une visite sur le site afin de préparer et d'identifier les potentiels enjeux. L'ESID (Etablissement de service infrastructure Défense) après un travail de ciblage préliminaire, la visite précitée et l'étude d'Ing'europ a observé des enjeux de biodiversité intéressants mais qui n'empêchent pas la réalisation d'un projet photovoltaïque. Le site a ensuite été proposé en appel à manifestation à candidature.

D.2. LES FAITS MARQUANTS DU PROCESSUS DE CONCERTATION MIS EN PLACE

Dans le cadre du développement de la centrale photovoltaïque de Mourmelon-le-Grand, plusieurs démarches de concertation ont été menées tout au long du projet de photovoltaïque de Mourmelon-le-Grand avec les différentes parties prenantes du projet. Ce projet participe à l'atteinte des objectifs fixés dans le PCAET (Plan Climat Air-Energie Territorial) de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne en participant à la production d'électricité renouvelable et en valorisant une friche industrielle qui n'est aujourd'hui plus utilisée par l'armée.

- Concertation depuis 2021

Réunions de cadrage du projet pour échanger sur le projet et recueillir les recommandations :

Avec les services instructeurs de l'Etat, précisément la DREAL et la DDT et le CEN

Avec l'Esid de Metz

EDF Renouvelables après plusieurs contacts, a rencontré la commune de Mourmelon-le-Grand, pour présentation du projet le 06 février 2023.

Actions prévues :

EDF Renouvelables a validé avec la commune de Mourmelon-le-Grand, la tenue d'évènements d'information et d'échanges à venir avec le public. Ceci sera fait en concertation avec le conseil municipal.

E. VARIANTES D'IMPLANTATION

Trois principes d'implantation ont été envisagés dans la zone d'implantation potentielle prenant en compte, en plus des différentes thématiques développées dans l'étude d'impact (écologique, paysage...), les principes suivants : la meilleure optimisation du site en termes de production éolienne afin de minimiser l'effet de mitage, et l'implantation sur les communes de la zone d'implantation potentielle permettant une répartition des retombées financières. Dans tous les cas, l'implantation des éoliennes et des accès est dépendante de l'accord du propriétaire foncier.

E.I. VARIANTE I

La variante d'implantation n°I est composée de deux zones clôturées situées de part et d'autre d'un chemin bordé d'arbres. Celui-ci est identifié comme un corridor écologique en raison de son caractère linéaire et de la présence d'une haie arborée l'accompagnant de part et d'autre, permettant la dispersion des espèces sur un axe est ouest de part et d'autre de la zone d'implantation de la centrale. Le corridor écologique de 1,5 ha est évité dans cette variante. Le pré diagnostic écologique a également permis la mise en évidence d'un couple de Chouette Effraie nicheur dans le bâtiment central. Ce bâtiment est évité dans le cadre de ce projet.

La surface de la centrale photovoltaïque de la variante I est de 27,46 hectares pour une puissance installée de 37,8 MWc



Carte 3 : Variante I du Parc Photovoltaïque du Camp de Mourmelon

E.2. VARIANTE 2

La variante n°2 comporte deux emprises clôturées. Elle prend en compte une extension du corridor écologique présent au sein du site par l'évitement de la zone jouxtant la haie arborée. Une large zone est évitée au centre est en raison de forts enjeux liés à l'avifaune. Pour les mêmes raisons, la partie Nord-est de la centrale est évitée.

La surface de la centrale photovoltaïque de la variante 4 est de 16,07 hectares pour une puissance installée de 22,76 MW. Cette variante permet la plus large prise en compte du corridor de biodiversité au cœur du site.



Carte 4 : Variante 2 du Parc Photovoltaïque du Camp de Mourmelon

E.3. VARIANTE 3

La variante n° 3 comporte deux emprise clôturées. La zone évitée au nord-est est élargie. Une zone au sud-ouest est évitée. La mise en œuvre des mesures d'évitement successive amène une complexification du réseau viaire permettant l'entretien de la centrale.

- Surface de la centrale : 13,2 ha
- Puissance de la centrale : 18,73 MWc

Evitements complémentaires de deux zones dans la partie sud-ouest

- Evitement du deuxième bâtiment utilisé par l'exploitation agricole

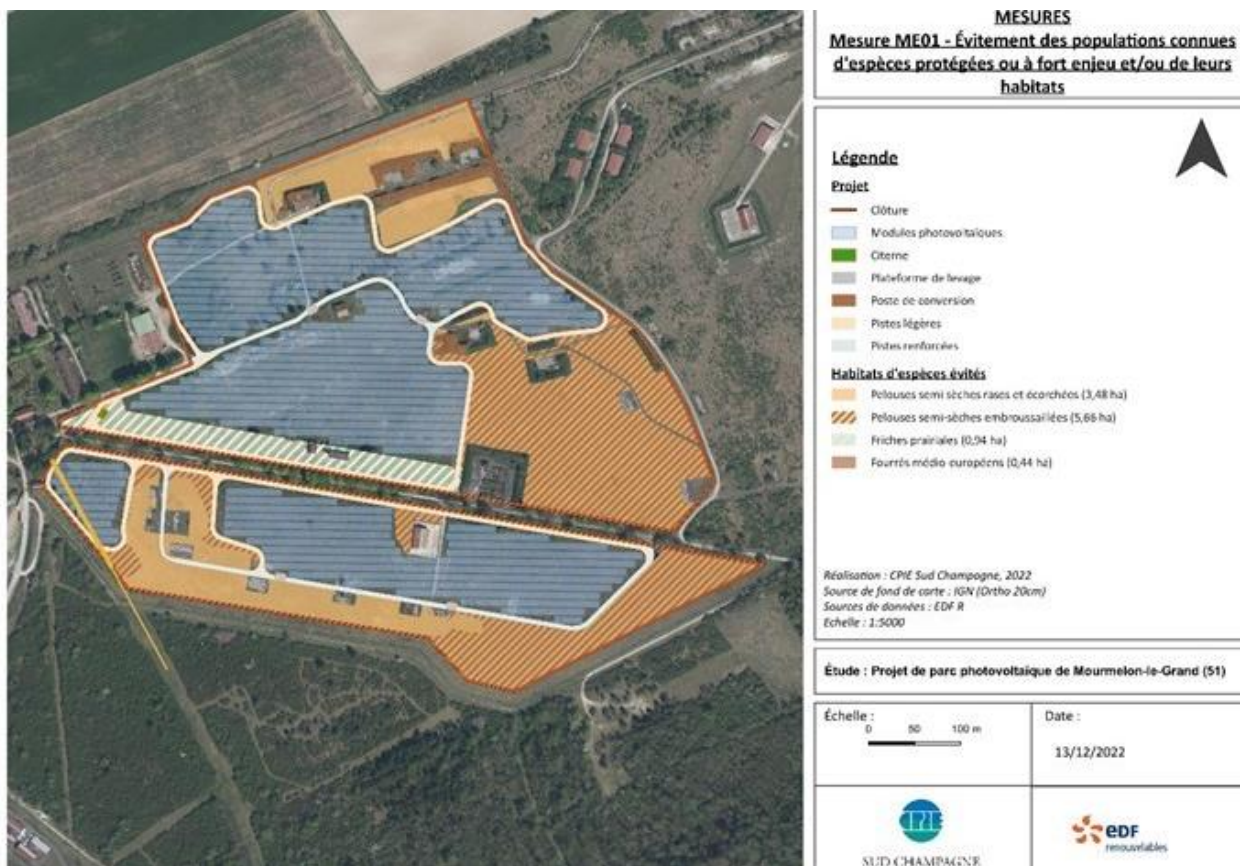


Carte 5 : Variante 3 du projet du Parc Photovoltaïque du Camp de Mourmelon

F. ELEMENTS CLES DE L'ETUDE D'IMPACT

L'analyse du projet de Mourmelon-le-Grand permet de faire ressortir différents enjeux principaux pour lesquels le projet amène différentes réponses :

- L'évitement des corridors boisés au sein du site
- L'évitement des pelouses calcaires (milieux thermophiles ouverts) à fort enjeux pour les oiseaux, l'entomofaune.
- L'évitement des bâtiments à usage agricole
- La réalisation d'études géotechnique et pyrotechnique pour la prise en compte du risque pyrotechnique
- La compensation des atteintes aux espèces protégées qui fait l'objet d'un dossier de dérogation à part entière



G. CONCLUSION GENERALE

*Le parc photovoltaïque en projet sur la commune de Mourmelon-le-Grand est situé au centre du département de la Marne. La surface totale de la et permettra d'**alimenter en électricité verte 175 610 habitants** tout en évitant le rejet de **3589 tonnes de CO** par ans environ..*

*Le Parc Photovoltaïque du Camp de Mourmelon s'intègre pleinement aux **objectifs de transition énergétique** tout en respectant **son territoire d'accueil**. Il bénéficiera aux collectivités locales et à ses habitants, au travers notamment **des retombées fiscales**.*